

ARRETE N°DFP/CC/2025/19–Direction Formation Professionnelle

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L613-2 et L712-6-1,
Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris
Université et approbation de ses statuts,
Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris
Université en date du 11 avril 2025,

LE PRESIDENT de CY Cergy Paris Université

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury du Diplôme Universitaire Criminalistique est composé comme suit, pour la session du
jeudi 19 juin 2025 :

Président du jury : Damien SEYER : Responsable remplaçant de la formation, Professeur des
Universités - Microbiologie - Laboratoire ERRMECe

Membres :

- Frédéric BRARD : Co-responsable de la formation – Colonel, Directeur de l'Enseignement
et de la Recherche - Expert judiciaire en empreintes génétiques
- Philippe MALAQUIN : Lieutenant-colonel IRCGN - Gendarmerie Nationale

Article 2 :

La directrice de la direction formation professionnelle et le directeur général des services,
depuis juin 2024, de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 16 juin 2025

Le président,



Laurent GATINEAU